



**SDDEA**

*Cité administrative des Vassaulles  
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

**Date de convocation :**  
04 11 2022

**Date d'affichage :**  
04 11 2022

**Nombre de membres :** 37

**Nombre de membres en  
exercice :** 37

**Nombre de membres qui  
assistent à la séance :** 17

**Ayant pris part au vote :**  
24 dont 7 procurations

**Résultat du vote :**  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 10 11 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à neuf heures trente, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaulles, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président du SDDEA.

#### **Sont présents :**

Mmes et MM. JUILLET, VIART en sa qualité de Vice-Président du SDDEA, M. VIART en sa qualité de Président du Bassin Seine et affluents troyens, AUBRY, BAILLY-BAZIN, BOYER, DRAGON, FIGIEL, GAUDY, GERMAIN, GROSJEAN, JACQUARD, MAILLET, MANDELLI, MASURE, POILVE, ZAJAC.

#### **Sont excusés et donnent procuration :**

M. BRIQUET donne procuration à M. BOYER  
M. DUQUESNOY donne procuration à M. Jean-Luc DRAGON  
Mme FINELLO donne procuration à M. AUBRY  
M. LAMY donne procuration à M. JUILLET  
Mme LANTHIEZ donne procuration à M. M. BOYER  
M. PACKO donne procuration à M. DRAGON  
Mme THOMAS donne procuration à M. MANDELLI

#### **Sont Absents :**

Mme et MM. HOMEHR, ANTOINE, BANACH, BOISSEAU, BRET, GUNDALL, JAY, LAGOGUEY, LEIX, LEROY, MAILLAT, PELOIS, THIEBAUT.

#### **Assiste également à la réunion :**

M. GILLIS, Directeur Général des Services du SDDEA.

#### **Secrétaire de séance :**

Mme ZAJAC a été élue secrétaire de séance.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Revalorisation de l'enveloppe budgétaire pour les travaux de la première tranche des travaux du PPRE de la Boderonne et ses affluents - BASSIN SEINE ET AFFLUENTS TROYENS

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu le règlement intérieur du SDDEA dans sa version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n°BS20210406\_7 du Bureau Syndical du 6 avril 2021 ;

Vu la décision n° 2.12/2021 du Bassin Seine et Affluents Troyens en date du 15 décembre 2021 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales.

#### ***LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL,***

Par délibération n° BS20210406\_7 du 6 avril 2021, le Bureau Syndical du SDDEA a souhaité s'engager dans la réalisation de la première tranche des travaux du PPRE de la Boderonne et ses affluents. Ces travaux consistent à réaliser des abreuvoirs aménagés afin d'améliorer l'état global du cours d'eau.

Suite à l'organisation d'une réunion publique, les exploitants demandent à ce que les poteaux de clôture ne soient pas espacés de plus de 2 mètres au lieu de 4 mètres. Cette modification influence donc significativement le nombre de poteaux à mettre en place et donc le prix du marché. Ainsi, il est proposé de réévaluer l'enveloppe initiale du projet de 72 300 €, et de la définir à 83 175,48 €.

Les travaux de réalisation des abreuvoirs aménagés correspondent à :

- Profilage de la berge en pente douce,
- Empierrement afin de limiter le départ de matière en suspension,
- Mise en place d'une rambarde bois au pied de la descente pour stopper le piétinement du lit mineur,
- Pose de clôture et réalisation d'un ouvrage de franchissement si nécessaire.

Référence	Priorité	Indicateur	
Réalisation de descente aménagée	1	14	U
Réalisation de passage à gué	1	2	U
Mise en défens des berges	1	2 413	ml
Mise en place de pompe à nez	1	1	U
Mise en place de franchissement d'Homme	1	18	U

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Coût total des travaux	83 175,48 €
Subvention AESN (80%)	66 540,38 €
<b>Reste à charge du Bassin Seine et Affluents Troyens (20%)</b>	<b>16 635,10 €</b>

**LE BUREAU SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **D'ENGAGER** les travaux de la première tranche du PPRE de la Boderonne et ses affluents ;
- **D'ARRETER** le nouveau plan de financement défini dans la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes correspondantes au budget 2022 ;
- **DE SOLLICITER** l'octroi de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- **DE DONNER** pouvoir au Président du SDDEA de déposer un dossier de demande de dérogation à la protection d'espèces protégées si besoin ;
- **DE DONNER** pouvoir au Président du SDDEA de déposer un dossier de Déclaration d'Intérêt Général en vue de l'obtention d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général si besoin ;
- **DE DONNER** pouvoir au Président du SDDEA de déposer un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau si besoin ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.<sup>i</sup>

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**



Nicolas JUILLET

NICOLAS JUILLET  
2022.11.24 21:13:16 +0100  
Ref:20221121\_143202\_1-3-S  
Signature numérique  
le Président

**Nicolas JUILLET**

---

<sup>i</sup> *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*